

LES HAUTES-PYRÉNÉES : UN POTENTIEL EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

9 communes des Hautes-Pyrénées bénéficient du label Villes et Villages fleuris. Au regard du fleurissement des communes et de la diversité de l'environnement, il y a un véritable potentiel de développement.

Communes labellisées :

- 4 fleurs : Tarbes ;
- 3 fleurs : Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Lourdes ;
- 1 fleur : Asque, Grust, Loudenvielle, Madiran, Sère-en-Lavedan ;



Les communes labellisées valorisent le label en installant un (ou des) panneau(x) à fond jaune « Ville » ou « Village Fleuri » aux entrées de bourg.

Concours Départemental 2014

- nombre de communes participantes : 46
- répartition en 2 secteurs : plaine et montagne

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

1 ^{ère} catégorie : - 250 habitants	
Communes	Classement
AULON	1
VISCOS	2
OMEX	3
CAZAUX FRECHET	Prix d'encouragement
PRECHAC	Prix d'encouragement
SERS	Prix d'encouragement
BOURISP	Prix de bienvenue
OURDIS-COTDOUSSAN	Prix de bienvenue

2 ^{ème} catégorie : + 250 habitants	
Communes	Classement
SAINT-LARY-SOULAN	1
VIELLE AURE	2
LUZ-SAINT-SAUVEUR	3

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

1 ^{ère} catégorie : - 1000 habitants	
Communes	Classement
ARIES-ESPENAN	1
HAGEDET	2
LABATUT-RIVIERE	3
VISKER	Prix de bienvenue

2 ^{ème} catégorie : + 1000 habitants	
Communes	Classement
MAUBOURGUET	1
LANNEMEZAN	2
SEMEAC	3
OSSUN	Prix d'encouragement
ORLEIX	Prix de bienvenue

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES 2014

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1 ^{ère}	M ^{me} Patrick	Cazaux-Fréchet	1
	M ^{me} Igau	Villelongue	2
	M. et M ^{me} Teulière	Loudenvielle	3
2 ^{ème}	M ^{me} Hensoldt	Asque	1
	M. Marcade	Préchac	2
	M ^{me} Duthu	Labastide	3
3 ^{ème}	La Grange aux Marmottes (M ^{me} Senac)	Viscos	1
	Chez Rogé (M ^{me} Bourg)	Loudenvielle	2
	M ^{me} Andrieu	Préchac	3

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1 ^{ère}	M. et M ^{me} Cousturian	Madiran	1
	M. et M ^{me} Castellanos	Hagedet	2
	M. Crifasi	Ossun	3
2 ^{ème}	M. et M ^{me} Meynent	Sariac-Magnoac	1
	M. Tachouères	Soublecause	2
	M. et M ^{me} Luzi	Lascazères	3
3 ^{ème}	M. et M ^{me} Pujo	Visker	1
	Résidence MLF	Tarbes	2
	Auberge de la Colline (M ^{me} Labaronnie)	Soublecause	3

1^{ère} catégorie : Maisons et espaces fleuris visibles de la rue

2^{ème} catégorie : maisons fleuries et espace fleuris en bordure de voie publique

3^{ème} catégorie : tous commerces, établissements collectifs, ERP

LES ACTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL EN FAVEUR DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Le label villes et villages fleuris est connu et reconnu comme un facteur d'attractivité pour les communes et les départements, en particulier dans les zones touristiques.

Le Conseil Général a décidé de mettre en place des actions permettant de dynamiser le label dans le département des Hautes-Pyrénées :

• Professionnaliser le jury départemental en associant les :

- techniciens des communes labellisées ;
- agents des organismes associés : HPTE, CAUE, UDOTSI, ADAC, Parc National des Pyrénées ;

• Organiser l'accompagnement des communes en mettant en place :

- un conseil pour améliorer l'embellissement du cadre de vie et le fleurissement des communes qui souhaitent progresser ;
- un conseil spécifique aux communes proposées à la 1^{ère} fleur ;
- un conseil aux communes labellisées 1 fleur pour assurer le maintien du label et/ou progresser vers la 2^{ème} fleur ;



CONTACT PRESSE :

Baptiste Maurel, Directeur de la communication
Tél. : 05 62 56 78 72 - 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cg65.fr